

Fedom-Tendance *George Pau-Langevin : des vœux pour l'emploi, le vivre ensemble et l'égalité réelle*

La ministre des Outre-mer Georges Pau-Langevin a souhaité faire de 2016 "l'année de la jeunesse des outre-mer", de la "santé", de "l'emploi" et de "l'égalité", a-t-elle annoncé jeudi 21 janvier lors de ses vœux, où le Président de la République, François Hollande, a fait une visite surprise.

L'occasion aussi pour la ministre d'évoquer ses chantiers en cours et sa feuille de route pour 2016.

Pour la ministre, la priorité absolue est l'emploi. Nous avons essayé en 2015, a-t-elle indiqué, de mettre les entreprises dans une situation qui soit la plus favorable. « Nous voulions qu'après avoir reconstitué leurs marges, les entreprises soient en mesure de s'engager sur l'emploi. » Cela va demeurer une priorité cette année, et « il faut que les entreprises précisent ce qu'elles vont pouvoir faire pour améliorer la situation de l'emploi dans nos départements et territoires d'Outre-mer. »

La ministre a reconnu également que les relations avec Bruxelles sur la problématique du RGEC ont été difficiles cette année...

« Nous avons repris des conditions de travail plus satisfaisantes. Nous nous concertons avec les gens d'Eurodom, de la Fedom et nous essayons de présenter un front uni par rapport à Bruxelles. Il nous semble que c'est une manière de solidifier la position des entreprises ultramarines, d'autant que nous sommes dans une démarche commune avec les autres pays européens qui sont concernés, l'Espagne et le Portugal. »

George Pau-Langevin a admis aussi que les relations avec Bercy étaient parfois tendues.

« Il y a Bercy avec qui on s'est affrontés assez sévèrement durant une grande partie de l'année, (...) mais les dossiers ne sont pas toujours très bien montés et quand Bercy cherche d'abord ce qui coince, il ne faut pas lui offrir de point d'accroche. »

La ministre a souhaité, enfin, que 2016 soit "l'année d'une plus grande affirmation de la place des Outre-mer dans la République", des Outre-mer qui "face à l'intolérance, à la violence(...) peuvent aussi inspirer notre modèle sociétal".

"2016 doit donc mettre en exergue l'égalité pour les outre-mer", a-t-elle conclu, Victorin Lurel devant lui remettre dans les prochaines semaines son projet de texte sur "l'égalité réelle", au niveau économique et social, entre les Outre-mer et l'Hexagone. ■

CGTM-TENDANCE

Hervé Luce,

nouveau Président du Conseil des
Prud'hommes de Martinique

Le conseil de prud'hommes est un organe paritaire, qui fonctionne selon le principe de la présidence tournante. Aussi, le respect du paritarisme veut que les présidences et vice-présidences alternent, entre le collège salariés et le collège employeurs pour ce qui est du conseil et de ses sections.

C'est ainsi que tous les deux ans le Conseil voit sa présidence assurée alternativement par le collège patronal et ensuite le collège salarié.

Pour cette année 2016, c'est donc au tour du collège salarié de prendre à son compte la gestion du conseil pour les deux prochaines années.

La semaine dernière, ce principe paritaire a donc été respecté puisque la passation de pouvoirs a été faite entre Hervé Luce élu de la CGTM nouveau Président et Jean-Jacques Brichant lui-même président sortant représentant le Medef.

Pour ce qui est de son action, il faut savoir que le conseil de prud'hommes est une juridiction de premier degré. Il est chargé de régler des litiges nés à l'occasion de l'exécution de mauvaise foi du contrat de travail ou de la rupture de ce contrat entre employeurs et salariés de droit privé. Les exemples les plus fréquents traitent des cas de licenciement, ou de rupture conventionnelle abusive.

Pour sa prise de fonction, le nouveau Président a déclaré que pour son action à venir il entend « résorber tous les dossiers anciens », Hervé Luce dit vouloir « travailler avec tous les acteurs gravitant autour du Conseil » et ajoute « qu'il veillera à ce que la quarantaine de dossiers en souffrance depuis plus de cinq ans soit traitée en urgence dans le courant de ce semestre ». Car dit-il, « Il n'est pas normal que les justiciables attendent cinq ans pour être dédommagés ».

Il s'exprima également quant aux menaces que la loi Macron fait peser sur la juridiction, pour Hervé Luce « Il n'est pas question que les Prud'hommes disparaissent. Il ne faut pas perdre de vue que c'est le tribunal du lien social ».

Il conclut en rappelant que pour la CGTM une chose est certaine, c'est « qu'il n'est pas question d'accepter que soit supprimé le droit aux travailleurs de choisir leurs représentants pour la défense de leurs intérêts ». En conclusion, ce projet anticonstitutionnel doit être combattu. ■